



## REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2018

### COMPTE-RENDU

---

<u>Présents :</u>	Mme FERLAUX, co-présidente élue Mme CHEVALLIER, co-présidente habitante M. BOISRAME, M. DUPAS, Mme GARNIER, M. GOUDAL, Mme HELLEUX, Mme LEGENBRE, M. LOISANCE, Mme MARREC, Mme MONNIER, Mme PAYEN, M. RENAULT, Mme LE GROS, Mme MALIN
<u>Excusée :</u>	Mme DUBOST, M. JIDOUARD
<u>Absents :</u>	Mme DUBOST, M. GOUDAL, M. LE MASSON, M. LODE Mme GUEZOU, Fougères Habitat M. LANDAIS, Foyer Loisirs Mme CRAMPET, école des Bleuets Mme PERRIER, Centre social
<u>Assistaient également à la réunion :</u>	Mme LEPAROUX, Directrice Citoyenneté Prévention, ville de Fougères 7 habitants

---

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'association « Les Incroyables comestibles »
2. Retour sur la journée citoyenne
3. Point sur les animations organisées par le conseil de quartier
4. Organisation sur le conseil
5. Projet de réaménagement du marché place de la Rencontre
6. Informations et questions diverses

## **1. Présentation de l'association les incroyables comestibles**

Initiative lancée en 2008 par deux mères de famille dans le nord de l'Angleterre. Le concept est basé sur le regroupement d'habitants qui cultivent et valorisent des espaces libres, en ville. Les personnes partagent avec les habitants les fruits de leur récolte.

Quelques sites existent sur Fougères : près du centre culturel Juliette Drouet, à côté du magasin Biocoop, sur le parking d'Edmond Michelet.

Des pourparlers sont en cours pour des emplacements se situant près du couvent des Urbanistes et au bar le Coquelicot.

La ville a donné son accord à condition d'avoir un groupe d'habitants qui assure le suivi de ces espaces plantés.

Mme Chevallier s'interroge sur la différence ou non avec les jardins partagés. Les incroyables comestibles sont ouverts à tous et il n'y a pas de cotisation perçue.

M. Hubert des Incroyables comestibles évoque un terrain repéré près du 4, rue de Lisieux à côté des composteurs collectifs.

## **2. Retour sur la journée citoyenne du 26 mai 2018**

Un diaporama est présenté au conseil avec la visualisation des principaux ateliers ; la prochaine édition est prévue le 18 mai 2019.

Est évoqué le fait que le barbecue réalisé lors de la première édition de la journée citoyenne de 2017 a été vandalisé et détruit. M. Renault suggère de le refaire en béton. A voir avec les services techniques.

Le canisite réalisé cette année, lors de la journée citoyenne, n'est pas utilisé par les propriétaires de chiens. Il conviendrait de creuser un peu la pelouse, d'étaler du sable ou du broyage de bois. Les services techniques seront sollicités pour examiner cette question.

Une meilleure communication est également à prévoir : Fougères ensemble et les halls d'immeubles.

## **3. Point sur les animations**

Le bric à brac a moins bien fonctionné, cette année, en raison de la pluie.

La fête de l'été, le 23 juin, en concertation avec le centre social s'est bien déroulée.

Le barbecue partagé a permis de réunir une soixantaine d'habitants du quartier : enfants et adultes, sur la placette rue de St Lô, en clôture des quartiers nomades.

Les futurs projets prévus :

- Animation Halloween le 31 octobre,
- Animation de Noël,
- Souhait également de faire un carnaval.
- Faire le lien avec le conseil de quartier Ecartelée Bonabry Orières Paron pour une balade commune.

Mme Malin, nouveau membre dans le conseil, vient d'une commune du Jura qui réalisait dans le centre-ville toute une animation autour d'Halloween.

Plusieurs membres souhaitent qu'une meilleure information soit faite à l'occasion des animations. Est suggérée l'élaboration d'un planning qui serait affiché sur la porte de la maison de quartier des Cotterêts.

Mme Monnier et Mme Garnier évoquent le fait qu'une feuille d'informations émanant du conseil de quartier était réalisée à une époque par les membres et diffusée dans toutes les boîtes aux lettres du quartier. Elles veulent bien y travailler. Mme Payen souhaite également rejoindre le groupe. Des volontaires sont partants pour distribuer ensuite ce document.

#### **4. Organisation sur le conseil de quartier**

Mme Chevallier indique qu'elle assure depuis 3 ans la coprésidence du conseil en tant qu'habitante et qu'elle souhaiterait laisser sa place. Elle évoque le fait que seulement quelques membres se mobilisent lors des animations ; ce qui devient lourd à gérer. Pour autant, les membres du conseil souhaitent qu'elle poursuive sa fonction. Il sera nécessaire que les membres du conseil se mobilisent pour assurer une plus grande collaboration lors des animations notamment pour le rangement du matériel.

Mme Monnier regrette que les animations se déroulent le mercredi sachant qu'elle ne peut se rendre disponible, étant en activité.

Mme Chevallier explique que certaines animations se font en collaboration avec le centre social et le centre de loisirs qui fonctionnent avec les enfants, le mercredi après-midi.

En ce qui concerne la connaissance du conseil, M. Goudal indique qu'il y a quelques années les habitants savaient qui était membre du conseil de quartier. Il suggère l'établissement d'une liste de noms. Pour autant, les coordonnées personnelles ne figureront pas sur cette liste.

#### **5. Projet de réaménagement du marché place de la Rencontre**

Des plans sont présentés aux habitants sur le projet de réaménagement de cette place pour l'organisation plus sécuritaire du marché.

Les habitants font part de leurs remarques :

- Trop grande proximité des parkings par rapport à la maison de jeunes
- Le toit des sanitaires arrive au niveau de la pelouse : risque d'échafaudage par les jeunes
- Pourquoi ne pas inverser l'emplacement du marché avec les parkings ?
- En venant du boulevard de Groslay, l'entrée est trop étroite pour accéder au marché.

Ces remarques seront examinées par les élus et les services.

#### **6. Informations et questions diverses**

##### Zone 30 km/h

M. Goudal évoque le fait qu'une limitation à 20 km/h serait mise en place avenue de la verrerie. Mme Ferlaux indique que le 30 km/h existe jusqu'à l'entrée de l'hôpital. Le 20 km/h ne concerne que la rue nationale. Certains membres estiment difficile de respecter ces limitations de vitesses

##### Etang des Cotterêts

M. Renault informe de la réalisation de vidanges de voitures près de l'étang. Ne faudrait-il pas installer des barrières et fermer le site le soir ? Cette question sera relayée auprès des services techniques et des élus.

Route de Gorron – ex. Emplacement fleuriste Roullin : un élagage serait nécessaire pour faciliter le cheminement des piétons. Après vérification, il s'agit d'un propriétaire privé qui sera informé par courrier de la nécessité de cet élagage.

*La séance est levée à 22h30*